



Voies Navigables de France InFO-Flash Des Délégués Syndicaux Centraux

LA REUNION MENSUELLE DG/DSC S'EST TENUE LE JEUDI 7 FEVRIER 2019

QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

– **Sur la Déclaration Préalable** : **Force Ouvrière** a donné lecture de sa déclaration préalable relative à la défense du statut des fonctionnaires, du service public et des effectifs, du pouvoir d'achat et du système de retraite par répartition. Le DG ne s'est pas exprimé sur nos revendications, prenant acte que notre interpellation visait le gouvernement. Il a tenu à exprimer à cette occasion ses préoccupations relatives au contexte national, en précisant que VNF faisait également les frais d'une situation très difficile et a regretté une absence totale de visibilité.

– **Sur le Conseil d'Administration** : Il a indiqué que les désignations des administrateurs au CA étaient en cours et qu'il espérait être en mesure de tenir la première réunion de cette instance avant la fin du mois de mars.

– **Sur le Grand Débat** : Il a évoqué le Grand Débat et les questions qu'il soulève. Il a indiqué qu'il n'avait aucune idée de ce qui sortirait de cette démarche et ajouté qu'il regrettait le fait qu'à ce stade, les problématiques fluviales soient peu citées.

– **Sur les Effectifs** : Il s'inquiète des baisses d'effectif à venir qui seront vraisemblablement au moins au même niveau qu'en 2019, **voire pire**. Il a ensuite indiqué que les résultats du Dialogue de Gestion (**répartition des baisses d'effectifs par DT**) seraient présentés au prochain CTU plénier.

– **Sur la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)** : Il a indiqué que la LOM était en cours d'examen au Sénat, en précisant qu'il serait auditionné début mars par les rapporteurs. Hormis les dispositions concernant l'augmentation des budgets consacrés aux infrastructures, **la loi traite assez peu de sujets VNF**, et privilégie le transport de personnes au transport de fret. Il a précisé que les dispositions relatives à la gestion domaniale seraient traitées par voie d'ordonnance et que la question de la redevance hydraulique avait été traitée dans la loi de finance (**un décret est attendu**).

– **Sur le COP** : Après avoir rappelé une nouvelle fois que le COP devrait lui permettre de disposer de la visibilité dont il a besoin pour assurer ses fonctions de DG de VNF, il a évoqué **la nécessité de transformer l'établissement dans les 5 années à venir pour faire face aux baisses d'effectifs** qui vont lui être imposées. Il a rappelé que sa responsabilité de DG était de conduire ces transformations, et qu'il fallait aller vite. Il a ensuite tenu à préciser que des mesures d'accompagnement en faveur des agents étaient nécessaires pour mener à bien ces transformations en précisant que le maintien de la masse salariale de 2019 au niveau de 2018 pourrait y contribuer.

Il est ensuite revenu sur l'annonce qu'il avait faite aux vœux de VNF concernant sa décision de créer deux nouvelles Directions au siège, l'une en charge de la Maîtrise D'ouvrage, l'autre en charge de l'informatisation et du numérique.

Il a justifié la création de la DMOA **par la nécessité pour VNF de se préparer aux augmentations significatives de budgets d'investissements** auxquelles, selon lui, les équipes dans les DT ne seraient pas en mesure de faire face en l'état actuel des organisations. Il a ajouté qu'il avait désigné Renaud SPAZZI comme préfigurateur, et que ce dernier ferait des propositions d'organisation au printemps.

Concernant la Direction de l'informatisation et du numérique, il a évoqué la nécessité de disposer d'une Direction dédiée à l'informatisation et au numérique compte tenu des défis auxquels VNF va être confronté dans les années à venir dans cette thématique. Il a ajouté qu'il allait ouvrir un poste de Directeur et que l'organisation serait définie dans le courant de l'année.

Force Ouvrière a exprimé une nouvelle fois son vif étonnement concernant les processus de décision et de communication adoptés par le DG. **Force Ouvrière a rappelé** que ces projets qui sont initiés depuis plusieurs mois n'ont donné lieu à aucun échange avec les délégués syndicaux et que les décisions de création de ces Directions, qui vont impacter les organisations au siège et en DT n'ont à aucun moment fait l'objet d'une consultation en CTU Plénier. Au vu de ces éléments, **Force Ouvrière a exprimé des doutes sérieux quand à la volonté du DG de maintenir un dialogue social de qualité au sein de l'établissement.**

Sur le fond, **Force Ouvrière a interrogé** le DG sur les motivations de ces décisions en évoquant plus particulièrement la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage. **Outre que cette annonce a été mal vécue par les équipes en charge de l'ingénierie dans les DT dont les compétences et le professionnalisme ont été sérieusement mis en causes,** **Force Ouvrière doute** que la création d'une nouvelle Direction au siège soit de nature à permettre à l'établissement de faire face à une augmentation importante des budgets (**dans la mesure où elle serait confirmée ce qui n'a pas été le cas pour 2019**). Le DG, probablement à court d'arguments, n'a pas daigné répondre à nos légitimes questions sur le bien-fondé de ces décisions.

– **Sur la situation des OPA :** Suite à une réunion au Ministère, la DRHM confirme que la DGAFP avait **abandonné l'idée d'intégrer les OPA dans la fonction publique. Elle s'orienterait vers une modification du « quasi statut »**, avec regroupement des OPA dans 3 catégories : A, B, C. Le dispositif de promotion serait modifié : Liste d'aptitude pour changer de catégorie, TA pour des promotions à l'intérieur d'une catégorie. Par ailleurs, le volume de promotion pourrait être déconnecté de la masse salariale.

Il n'y aurait plus de recrutements d'OPA, et pour répondre aux besoins des services, on embaucherait des CDI publics.

– **Sur la Prime de 1000 € :** le DG a rappelé que les textes en vigueur ne permettaient pas de verser cette prime aux personnels de VNF.

– **Sur la PETETE :** La DRHM a indiqué **qu'une négociation allait être engagée début avril** en vue d'actualiser le protocole de 2014. Bien qu'à ce stade, le principe du déplafonnement à hauteur de 6500 euros ne soit pas acté, les négociations prendront en compte cette hypothèse. Elle a cependant rappelé que le DRH du Ministère était très réservé sur ce déplafonnement, au motif que la DGAFP envisageait le basculement au RIFSEEP en 2020 pour tous les corps y compris les PETPE.

– **Sur la Situation des TSDD :** En réponse à la CFDT qui demandait la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les TSDD de VNF, la DRHM a indiqué qu'il n'y avait pas de possibilité de répondre favorablement, le régime indemnitaire des TSDD (**ISS et PSR**) étant cadré par des textes réglementaires.

– **Sur le Baromètre Social :** Le DG a indiqué qu'une nouvelle édition du Baromètre social allait être lancée très prochainement. Les questionnaires seront lancés fin février avec une réponse au plus tard fin mars. L'analyse sera réalisée en avril mai pour une présentation dans les instances (**nationales et locales**) courant juin.

Force Ouvrière a rappelé son opposition à ce baromètre, à la fois couteux (90 000 euros) et inutile. **Force Ouvrière a réaffirmé** au DG que les informations que lui communiquent régulièrement ses élus et représentants dans les instances sur le mal être des agents lui permettaient d'avoir une connaissance fine de ce qui se passe dans son établissement. **Force Ouvrière** a par ailleurs rappelé sa proposition faite en novembre 2017 de réaffecter la somme correspondante pour financer des primes ou prestations en direction des agents.

– **Sur la Répartition des personnels Publics/Privés :** La DRHM a rappelé que l'accord collectif relatif à la répartition entre personnels publics et privés avait pris fin le 31 décembre 2018, et qu'elle envisageait de le reconduire dans les mêmes termes. A ce stade, pas d'observation de principe pour **Force Ouvrière** qui rappelle sa position sur le maintien de l'équilibre entre personnels publics et privés, tel qu'il a été constaté lors de la création de l'EPA.

Les DSC **Force Ouvrière** de l'EPA VNF